



Rapport de présentation – Conseil d'administration du 12 janvier 2015

Participants :

Membres du GIP : (Voix délibérative)

- Michel FUZEAU, Préfet de Région et Président du GIP CRAIG
- René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne
- Jean-Paul DUFREGNE, Président du Conseil général de l'Allier
- Vincent DESCOEUR, Président du Conseil général du Cantal
- Jean-Pierre MARCON, Président du Conseil général de la Haute-Loire
- Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme
- Jacques MEZARD, Président de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Olivier BIANCHI, Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand
- Daniel DUGLERY, Président de l'Agglomération de Montluçon
- Pierre-André PERISSOL, Président de l'Agglomération de Moulins
- Michel JOUBERT, Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay
- Claude MALHURET, Président de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Daniel BURSAUX, Directeur général de l'IGN

Autres : (Voix consultative)

- Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
- Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat (DRFiP Auvergne)
- Hervé VANLAER, Commissaire du gouvernement (DREAL Auvergne)
- Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
- Sébastien GAILLAC, Chargé de mission (CRAIG)
- Jérémie BOUQUET, Chargé de mission (SGAR Auvergne)
- Pierre RICARD, SGAR Auvergne
- Sophie ROGNON, Responsable du Pôle "Mobilité Durable et Numérique" (CR Auvergne)
- Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des services (CR Auvergne)

1. Projets en cours

1.1. Réforme anti-endommagement des réseaux : Point d'avancement de l'expérimentation menée sur le Bassin d'Aurillac, prochaines étapes...

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique coordonne, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la réalisation de la première expérimentation nationale pour l'élaboration d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Ce projet répond à la réforme anti-endommagement des réseaux et aux besoins des exploitants (ErDF, GrDF, SDE 15, CABA) qui nécessite de fournir un fond de plan précis pour leur localisation d'ici 2019-2026.

Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale. Or, elles ne disposent la plupart du temps que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité de

précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.

Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est entrée en application. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux.

Dès lors, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être positionnés sur la carte à 40 cm près. En 2026, ces exigences seront applicables sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, les exploitants de la région Auvergne se sont accordés sur la nécessité d'expérimenter, pour la première fois au niveau national, la production d'un fond de plan de très haute précision sur un territoire restreint. ErDF, GrDF, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDE 15), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et l'IGN sont donc autour de la table. L'IGN apportant ses compétences et moyens aériens et terrestres pour réaliser cette cartographie.

Pour réaliser ce fond de plan deux techniques d'acquisition ont été utilisées :

- Mobile mapping
- Orthophotographie à 5 cm de résolution hiver.

Le Mobile Mapping est une technologie de relevé embarquée à bord d'un véhicule combinant la prise d'images avec un positionnement et une orientation spatiale précis. Cette technique permet de cartographier en 3D les alentours du passage du véhicule.

L'orthophotographie est une image numérique calculée par ordinateur, à partir des vues aériennes, pour être parfaitement superposable à la carte. Le processus corrige les images de toutes ses déformations dues, en particulier, au relief et à l'inclinaison des axes de prises de vues. Pour cette expérimentation, de haute précision, le relief sera décrit par un modèle numérique de terrain, acquis au moyen d'un laser embarqué (LiDAR).

En mars 2014, l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été photographié depuis un avion de l'IGN et les premiers résultats ont été transmis au CRAIG et intégrés dans les systèmes d'information des gestionnaires de réseaux notamment ErDF et SDE 15.

Les données ont ensuite été complétées en juillet 2015 par un levé mobile mapping réalisé à partir d'un véhicule de l'IGN « Stéréopolis » qui a permis de lever en 3D toute la voirie des communes d'Arpajon et d'Aurillac.

Les premiers résultats s'avèrent pour le moment encourageant. Toutefois, il reste à vérifier notamment la qualité et la précision des données acquises par des contrôles terrain. Ces opérations de contrôles, confiées à une société clermontoise, sont actuellement en cours. Les résultats devraient être connus dans le courant du mois de février.

Pour le début de l'année 2015, d'autres opérations sont d'ores et déjà programmées pour valider les méthodes et techniques qui permettront d'assurer la mise à jour du plan. D'ici le mois de juin 2015, fin de l'expérimentation, une synthèse technique des travaux engagés sera produite. Cette synthèse devra proposer des actions à mener pour répondre aux attentes des gestionnaires de réseaux dans le cadre de la réforme des DT-DICT.

Au cours des discussions avec les partenaires de l'expérimentation, une opportunité se présente aujourd'hui sur les agglomérations du département de l'Allier. En effet, le renouvellement de la prise de vue aérienne (10 cm de résolution) des agglomérations par le CRAIG est prévu en

2016. ErDF et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) se sont dit intéressés pour financer la différence de coût entre la prise de vue programmée et une prise de vue hiver de 5 cm de résolution et d'une précision en classe A. Cette prise de vue 5 cm permet notamment aux gestionnaires de réseaux de recaler leurs plans existants, produire de nouveaux plans et servir de support à la visualisation des réseaux en classe A.

Cette co-production pourrait constituer la première étape d'une éventuelle adhésion des gestionnaires de réseaux au GIP.

Pour les autres agglomérations de la région les paramètres et périodes de prise de vue resteraient inchangés.

Observations :

Décision proposée :

- 1. Valider le principe d'une convention de partenariat avec ErDF et le SDE 03 pour la production d'une prise de vue hiver des agglomérations du département de l'Allier**
- 2. Autoriser le Président à lancer et signer le marché correspondant**

1.2. Cadastre : développement d'un service web de consultation des données cadastrales pour les communes et EPCI

Le cadastre est le référentiel de base de gestion foncière des collectivités dites de proximité notamment pour répondre aux interrogations des citoyens. Or, les "petites" collectivités peinent à mettre en place un service de consultation du cadastre performant généralement à cause d'un manque de compétence technique ou par manque de moyens.

Afin d'améliorer ce service public, le CRAIG, Rennes Métropole, le Département du Bas-Rhin (via le partenariat alsacien CIGAL) et le GIP ATGERI se sont mis d'accord pour faire développer au sein de la même solution logiciel des fonctionnalités avancées permettant la consultation de l'ensemble des données constituant la base cadastrale (plans cadastraux et fichiers fonciers) pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités présentes sur leur territoire respectif. La mise en place d'un service de ce type avait par ailleurs déjà été exprimée lors d'un précédent conseil d'administration du GIP.

Les principales fonctionnalités attendues sont :

- Interrogation d'une parcelle cadastrale (fiche d'information)
- Extrait de plan cadastral (bordereau parcellaire)
- Edition de relevés de propriété
- Sélection de parcelle / localisation de parcelle
- Traitements des sélections de parcelles
- Export de liste de propriétaires
- Unité foncière (visualisation de l'unité foncière dont dépend une parcelle sélectionnée)
- Recherche et consultation des lots d'une copropriété
- Suivi des demandes d'informations foncières
- ...

Cette volonté commune s'est concrétisée par la signature d'une convention de partenariat qui définit les modalités de mise en commun des ressources humaines et financières permettant la réalisation de développements informatiques.

En tant que Chef de file du partenariat, le CRAIG assure la partie administrative nécessaire à la réalisation des développements (passation de marchés, établissement de bons de commande, paiement des prestations, etc.) ainsi que le suivi des travaux.

Le montant estimé des développements : 77 000 € TTC

Quote-part du CRAIG (hors ETP) : 10 000 €

Un co-financement au titre du FEDER Auvergne a été sollicité pour un montant de 20 000 € permettant de financer une partie d'ETP et une part des développements. (Demande en cours d'instruction).

La consultation a été lancée le 19 décembre 2014 et les réponses sont attendues pour le 30 janvier 2015. La durée des développements est estimée à 6 mois (hors périodes de VA, VSR et Garantie).

A noter que l'agglomération du Puy en Velay participe activement à la mise en œuvre de ce projet et financera pour répondre à ces besoins d'autres fonctionnalités qui seront intégrés à terme dans l'outil commun « geOrchestra » dont les sources sont disponibles sous licence libre.

Décision proposée :

3. Autoriser le Président à signer le marché

2. Présentation de l'action du CRAIG en faveur de l'ouverture des données publiques

Enjeux : L'ouverture des données publiques est devenue un enjeu majeur pour les acteurs publics compte tenu :

- de l'impact direct sur la relation avec les citoyens et les usagers, fondée sur une plus grande transparence et une interactivité optimisée ;
- du potentiel de visibilité et d'attractivité renforcée du territoire à partir des informations diffusées ;
- du vecteur d'innovation et de création de valeur en rendant possible le développement de services personnalisés et d'applications innovantes fondés sur la réutilisation des données.

En accompagnant les acteurs publics dans la libération des données servicielles (offres touristiques, culturelles, de transport, de formation, de soins, accès pour les personnes à mobilité réduite, ...) et environnementales (données géographiques, données topographiques, qualité de l'air, ...), on amplifie la visibilité et l'attractivité des territoires ; potentiel renforcé par la création directe d'applications et par la possibilité offerte à chacun de compléter, d'enrichir et/ou de corriger les données (crowdsourcing).

Par ailleurs, en rendant ces données multiples accessibles à tous et notamment aux entreprises, on favorise le développement de nouveaux services numériques fondés sur la compilation, l'analyse, l'enrichissement et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data et dont les illustrations les plus parlantes sont les applications mobiles géolocalisées en temps réel ; les données devenant de fait la nouvelle matière première des entreprises et un catalyseur de développement économique et de modernisation des territoires.

Contexte : Ces enjeux autour des données sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT, visant à préparer l'Auvergne en 2030, et de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), visant à faire émerger les pôles d'excellence économique de demain.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle territoriale (Contrats Auvergne+ 3^e génération), conduite en partenariat avec les Départements, la Région souhaite-elle favoriser le développement d'une démarche open data auprès du plus grand nombre en faisant un des critères préalables à la contractualisation.

Les territoires ayant toutefois manifesté une réelle difficulté à se projeter dans une stratégie territoriale qui intégrerait une dimension numérique, il a été décidé de les accompagner en créant des laboratoires d'usages numériques (living labs). 4 Pays (Pays de Montluçon et du Cher, Pays des Combrailles, Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne et Pays Jeune Loire et ses Rivières) se sont portés volontaires pour les expérimenter. Ces laboratoires d'usages numériques permettront d'identifier en concertation avec les collectivités, les entreprises, les chercheurs et la société civile les projets à forte composante numérique pertinents pour les territoires. De ce travail découlera la feuille de route numérique du Pays ainsi qu'un plan d'actions qui alimentera le contenu de la contractualisation territoriale. Des formations relatives au numérique seront également organisées par l'ARDTA à destination des élus et des agents des territoires.

Missions du CRAIG : compte tenu des compétences et du rôle avérés du CRAIG en matière de recensement et d'aide à la structuration et à la description de toutes les données géographiques disponibles en Auvergne en lien avec la démarche Inspire, il apparaît pertinent de décliner et d'élargir cette mission d'animation et d'accompagnement auprès des collectivités à toutes les données, quelle que soit leur thématique.

Dès lors la feuille de route Open data du CRAIG pourrait s'articuler autour de 2 volets :

- **1 volet d'animation territoriale destiné à développer la culture de l'open data auprès de toutes les collectivités infrarégionales** en favorisant la connaissance du concept, du cadre réglementaire, des enjeux territoriaux, et des usages.

Ce volet pourrait se décliner sous le **format d'une session d'information et de sensibilisation par Pays, soit 15 réunions sur site** à l'attention des élus et techniciens de tous les EPCI, des communes, des syndicats intercommunaux, des Parc Naturels Régionaux, lorsqu'un des territoires se situe dans le périmètre du PNR, voire des autres acteurs territoriaux (entreprises, associations, ..).

Ce volet s'inscrirait dans la logique de la contractualisation territoriale au sein de laquelle les départements sont partenaires, ce qui induit une invitation systématique des représentants des Départements concernés sur les 15 réunions d'information et de sensibilisation organisées sur les 15 Pays ;

- **1 volet d'accompagnement à la diffusion de jeux de données** articulé autour d'un appui méthodologique et technique à la rédaction des métadonnées, ainsi qu'à la structuration et la mise en ligne des jeux de données :
 - o **par le biais d'ateliers pratiques**, sous le format des « petits déjeuners Inspire » organisés par le CRAIG, et systématiquement mis en place dans le prolongement des réunions de sensibilisation ; ces ateliers sont prévus en phase d'amorçage et leur reconduction dans le temps ne serait envisagé que si un besoin majeur se faisait ressentir ;
 - o **par le biais d'une assistance à distance au fil de l'eau** (mail et téléphone)

Décision proposée :

- 1. Approuver feuille de route Open data du CRAIG**

3. Programme européen de coopération SUDOE : Propositions de projets

Le programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen (SUDOE) soutient le développement régional à travers le co-financement de projets, par le biais du Fonds européen de développement régional, entre les acteurs publics régionaux du Portugal, de l'Espagne, d'Andorre, de Gibraltar et des six Régions françaises du Sud-Ouest, dont l'Auvergne.

En tant que bénéficiaire potentiel, le CRAIG a été invité par le service Europe du Conseil régional à soumettre des idées de projets.

Dans ce cadre le CRAIG a transmis à la région 3 idées de projet :

2.1. DataForest

Afin de mieux valoriser la ressource en bois, le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique propose de fédérer les acteurs de la filière bois pour expérimenter sur 3 massifs forestiers aux caractéristiques différentes (Auvergne, Aquitaine, Catalogne) l'utilisation de données LiDAR dans le but d'avoir une meilleure connaissance de la ressource et mettre en œuvre les méthodes qui permettent d'en faciliter la mobilisation (desserte forestière ; zones de débardage, de stockage, ...).

Indicateurs attendus :

1. Connaissance de la ressource :

- Volume de la biomasse (LiDAR)
- Identification des zones productives / non productives
- Etat de santé de la ressource (Ex : Dépérissement du sapin)
- Identification de la ressource mobilisable (avec investissement / ou non)

2. Mobilisation de la ressource

- Cartographie de la desserte forestière
- Schéma de mobilisation du bois
- Zones de débardage (Ex : Exploitation par câble ou non)
- ...

3. Assurer l'avenir des peuplements des industries locales

- Carte de prédiction du risque ou carte de vigilance par rapport au changement climatique (Optimiser le renouvellement des peuplements)

4. Plateforme de diffusion des données

- Mise en place d'un site internet
- Diffusion des données
- Observatoire

2.2. OpenTour

L'Auvergne et les régions de l'espace SUDOE ont des particularités naturelles et culturelles qu'il est désormais facile de mettre en valeur grâce à l'augmentation des données open data et leur actualisation régulière.

Le projet consiste notamment à croiser les bases de données hétérogènes issues des différents partenaires et professionnels du tourisme qui contribueront au développement d'applications e-tourisme.

En facilitant l'agrégation et l'interopérabilité des différentes sources de données (ex : uniformisation de prises de vue aériennes) le partenariat va aider à concevoir divers projets qui auront pour objectif commun la valorisation de l'activité touristique et culturelle locale, ainsi que la mise à disposition sur un hub des données brutes géolocalisées.

Une partie du projet sera consacrée à accompagner les entreprises intéressées par le développement d'application e-tourisme. Afin de favoriser l'émergence d'applications innovantes, un concours pourrait également être lancé sur le modèle des Dataconnexions de l'Etalab (data.gouv.fr).

2.3. INCASA

Jusqu'à aujourd'hui, peu d'outils permettent de rendre compte de l'efficacité de la Directive INSPIRE et les gains que cela génère pour les acteurs concernés (réduction de la duplication des données, optimisation des temps d'accès pour utiliser les données, gain de temps pour les personnels ...).

De la même manière, peu d'outils permettent d'évaluer l'adéquation entre ces services et les besoins des acteurs publics concernés.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique propose d'engager une réflexion afin de mettre en place des outils permettant d'analyser l'utilisation de ces services. De cette analyse, des indicateurs devront être trouvés pour montrer l'intérêt des utilisateurs pour ces services, et permettre ainsi de mieux les configurer pour répondre à la demande croissante de données des professionnels (public/privé) ou des citoyens. Le projet doit permettre d'optimiser les services/accès aux données.

D'ici l'appel à manifestation d'intérêt prévu au mois d'avril 2015, le CRAIG doit affiner les aspects financiers et du pilotage des projets. Le cabinet de conseil BIPE choisit par la Région accompagnera les porteurs de projet au montage des dossiers. Un premier atelier est organisé le 15 janvier 2015.

Décision proposée :

- 1. Autoriser le CRAIG à poursuivre l'étude en vue d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sous réserve que les conditions financières et partenariales soient réunies**

3. Décision modificative – Budget 2014

Etant donné que la numérisation du cadastre 03 est effectuée par un prestataire extérieur et que le CRAIG ne sera pas au final propriétaire de ces données, elles ne peuvent donc pas être comptabilisées en immobilisation comme prévu au budget initial 2014.

De ce fait, nous vous proposons de transférer le montant de 15 500 Euros correspondant à nos dépenses 2014 pour la numérisation du cadastre, de l'investissement au fonctionnement.

De plus, le montant prévu pour la taxe sur salaire au budget primitif 2014 est supérieur de 10 000 Euros par rapport à la dépense réelle, nous vous demandons donc le transfert de ce surplus des charges de personnel aux charges de fonctionnement.

Décision proposée :

- 1. Approuver la proposition de décision modificative telle que celle-ci est présentée en annexe du présent rapport.**

4. Présentation du Budget Prévisionnel 2015

Voir annexes.

Décision proposée :

- 1. Approuver le budget 2015 tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport**
- 2. Approuver le tableau des emplois tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport**

ANNEXES

- Annexe 1 : Décision modificative BP 2014
- Annexe 2 : tableau des emplois
- Annexe 3 : BP 2015
-